

<p>D 24-60</p> <p>ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023.</p> <p>Votants : 17 Pour : 17 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN ; Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF ; Sylvia FLEURY ; Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Annie DUBOS présente aux membres de l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Communal d'Alimentation en Eau Potable au titre de l'année 2023.

- Vu le rapport susmentionné, établi par le personnel chargé de l'exploitation en régie du réseau communal ;
- Conformément aux dispositions des article D. 2224-1 et D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) communal d'alimentation en eau potable de la ville de Houlgate relatif à l'exercice 2023.


Olivier COLIN
Maire.

